

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-27 – SUBVENTIONS (7.5.2) – SUBVENTIONS POUR LE PROJET AGRICULTURE - APICULTURE : 2 MONDES QUI S'IGNORENT

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Contexte :

La problématique de surmortalité des abeilles est d'actualité. La responsabilité des agriculteurs, utilisateurs de produits phytosanitaires, est souvent mise en avant par les médias. Toutefois, les recherches scientifiques indiquent qu'un autre facteur joue également un rôle majeur dans le déclin des populations d'abeilles : celui de la disponibilité de la ressource alimentaire.

Objectif :

Le projet proposé vise à démontrer qu'une action conjointe entre agriculteurs et apiculteurs peut permettre d'améliorer les conditions de vie des abeilles à l'échelle d'une petite région agricole. Les actions prévues, notamment l'installation de plantes à fleurs sur des parcelles agricoles, auront lieu sur 8 exploitations du territoire communautaire. En parallèle à ce dispositif, des actions de communication et de sensibilisation à destination du monde agricole et des habitants seront mises en place en partenariat avec la CC2T.

Présentation du dispositif :

Le projet sera mis en place sur les 2 campagnes agricoles 2018/2019 et 2019/2020. **En raison de sa dimension multi-partenariale et de son envergure, ce projet est considéré comme étant structurant à l'échelle du territoire Terres Toulouses, œuvrant pour le maintien de la biodiversité.**

Il se compose de 7 actions distinctes :

- 1- Mise en place de couverts mellifères (parcelles fleuries) de plein champ sur 8 exploitations
- 2- Définition des besoins par les apiculteurs (fleurs souhaitées, périodes, surfaces, ...)
- 3- Suivi du dispositif agronomique par les techniciens de la Chambre départementale d'Agriculture
- 4- Mise en place des ruches par les apiculteurs via un dispositif de remorques mobiles connectées et mesure des résultats
- 5- Analyse des résultats par un étudiant d'école d'ingénieur (ENSAIA)
- 6- Planification et mise en place d'une campagne de communication sur le territoire auprès des agriculteurs et du grand public
- 7- Mise en place d'un plan de communication plus large à l'échelle de la région afin de valoriser les résultats obtenus

Public concerné :

- Agriculteurs et apiculteurs du territoire
- Grand public
- Public scolaire

Budget prévisionnel et plan de financement :

Montant demandé à la CC2T : 1 500 € (6,3% du budget général).

Le projet est également soutenu financièrement par l'Union européenne (fonds LEADER) et le département de Meurthe-et-Moselle. Le CAPT autofinance une partie des dépenses. La Chambre départementale d'Agriculture et l'association ADAGE mettent à disposition des moyens humains dont le coût est estimé à 3 000 €.

	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles		
Action 2 et 4 (temps d'apiculteurs)	2500.00 €	apiculteurs	2500.00 €	
Action 2 et 4 : investissements de matériels (remorques, balances..)	10 000.00 €	Leader	8000.00 €	
		CCTT	1000.00 €	
		CAPT	1000.00 €	
Action 1 et 3	4000.00 €	Chambre agriculture /CAPT	3000.00 €	
		Conseil départemental	1000.00 €	
Action 5	4000.00 €	Conseil départemental	3000.00 €	
		leader	1000.00 €	
Action 6 et 7	2000.00 €	Conseil départemental	2000.00 €	
Action 6 et 7 : matériels (combinaisons..)	1500.00 €	Leader	1000.00 €	
		CCTT	500.00 €	
TOTAL	24000.00 €	CAPT/ Chambre d' Agriculture/ apiculteurs	1000 €	27 %
			3000 €	
			2500 €	
		Leader	10000 €	41.7%
		CD 54	6000 €	25 %
		CCTT	1500 €	6.3 %

Vu l'examen en commission services publics du 30 août 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'octroyer une subvention de 1500 € à l'association CAPT « Comité Agricole du Pays du Toulais » pour le projet détaillé ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX